



CHSCT exceptionnel 7 décembre 2021

Introduction du DASEN

« C'est à nous de déterminer les raisons qui font que les collègues trouvent nécessaire d'enclencher la cloche (alertes RSST). C'est à nous de déterminer le suivi post RSST, avec des réponses adaptées. »

Etat des lieux fait par le secrétaire du CHSCT sur les RSST, pour le 1^{er} degré :

- 79 signalements pour 23 écoles, dont 43 signalements EBEP.

A ce jour, sur les RSST depuis le début de l'année :

- 11 sont traités,
- 47 sont en cours,
- 44 sont nouveaux (donc non traités).

La demande d'un traitement des RSST en un temps proportionné à l'urgence exprimée est à nouveau formulée. L'**UNSA Éducation reformule** le fait que les fonctionnaires doivent être protégés, leur santé et sécurité au travail doit être assurée.

La question des élèves à besoins éducatifs particuliers a déjà été une préoccupation du département en 2017, des documents avaient été établis à cette occasion et tombés dans l'oubli. **Cette préoccupation des EBEP doit rester une priorité afin de ne pas arriver à des situations critiques comme celle que nous connaissons actuellement.**

A la question « quels outils met-on en place, concrètement, pour aider les collègues ? » Le DASEN distingue 3 contextes distincts, pour lesquels des réponses doivent être recherchées :

1. Violence dans l'école avec les élèves.
2. Violence avec les parents d'élèves (dans et hors l'école). Dans des situations d'agression par les parents (insultes, crachats...), il y a des réponses juridiques dès lors que l'on sait qui attaque : porter plainte. **Le SE-UNSA-79 propose pour ses adhérents sur son site Internet-onglet « santé-sécurité » des documents d'aide.** C'est l'agent qui doit porter plainte, mais les IEN sont invités à soutenir et accompagner les collègues lorsqu'ils rencontrent ce type de situation, et donc notamment pour porter plainte.
3. Politique d'établissement : des situations propres à un contexte, à un établissement, doivent impliquer un traitement au cas par cas.

Gestion des RSST :

- Un progrès est attendu dans la réactivité aux signalements.
- L'administration attends une réponse des directeurs aux signalements RSST avant que les IEN ne répondent. Cependant, dans quelle mesure les directeurs sont au courant de ce qu'ils doivent faire lorsqu'un membre de l'équipe réalise un signalement RSST ?

Axes de travail :

- Apporter des réponses rapides → trouver l'équilibre entre des réponses administratives et une réponse concrète à la difficulté rencontrée par les familles et les agents.
- Revenir sur la validation des RSST.
- Non réponse aux RSST → demande de vigilance des IEN sur le suivi.

Groupes de travail :

- Il existe un groupe de travail qui comprend notamment (liste non exhaustive) Mme NEDELLEC, un conseiller technique, Mme Sentis, le Docteur Carlier, les conseillers pédagogiques ASH → dans l'optique de créer une cellule d'accompagnement pour les collègues en difficulté dans la gestion des élèves. Cette cellule est à inscrire de façon lisible en lien avec les dispositifs existants.
- Mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir sur le court et moyen terme afin de trouver des réponses concrètes pour protéger les collègues. La première réunion aura lieu le mardi 4 janvier :
 - o **Identifier les difficultés et besoins** → quid de la rédaction d'un guide à destination notamment des collègues, et des IEN pour que soient identifiées les réponses possibles en fonction des difficultés ?

Pistes évoquées :

- **L'UNSA Éducation interroge** sur les solutions qui existent à destination des collègues qui sont en souffrance psychologique ? Si elles n'existent pas, quelles pourraient-elles être ?
- Les enseignants spécialisés dans l'aide relationnelle, sont en train de disparaître des circonscriptions. Quid de le remettre sur le devant de la scène. L'administration soulève que des difficultés sont rencontrées pour trouver des enseignants qui se positionnent sur ces postes. Pourquoi ces postes sont-ils désertés ?
- Brigades soutien, **L'UNSA Éducation demande** :
 - o Un ajustement dans l'intervention des brigades est envisagé pour mieux préparer leur intervention.
 - o Quid du formalisme pour ces demandes
- Instauration d'AESH remplaçante dans certaines situations (curseur à placer).